

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2022-458

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,
VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit du Monsieur Jean LEPAULMIER, Neuvième Adjoint,
VU la demande formulée par l'entreprise COLAS sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement le stationnement **place Québec** à l'occasion de travaux de remplacement d'un bac à graisse pour le compte de l'hôpital,
CONSIDERANT que ces travaux auront lieu les jeudi 06 et vendredi 07 octobre 2022,
CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le stationnement de tous véhicules ou engins à deux roues sera interdit **du mercredi 05 octobre 2022 18h00 au vendredi 07 octobre 2022 fin d'intervention** :

- *Place Québec, sur deux emplacements de stationnement situés au droit des travaux.*

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise COLAS.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le seize septembre deux mil vingt-deux.

Pour le Maire et par délégation
Jean LEPAULMIER
Neuvième Adjoint

